ANNEXE VII (verso)

Si le véhicule comporte plus d'une essieu avant ou si les essieux arrières sont inégalement chargés ou espacés, reproduire si dessous un schéma analogue à ce figurant en appendice aux annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) — Ch AV = Ch x Y / F' = 2 730 x 0,425 / 3,690 = **314 kg**

Essieu(x) AR — Ch AR = Ch x (F' - Y) / F' = 2 730 x 3,265 / 3,690 = **2 416 kg**

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)		Essieu(x) AR	
Poids à vide : PV.AV =	**2 420 kg**	Poids à vide : PV.AR =	**2 200 kg**
Poids conducteur et passagers p.AV =	**150 kg**	Poids conducteur et passagers p.AR =	**0 kg**
Ch.AV =	**314 kg**	Ch.AR =	**2 416 kg**
PT AV total =	**2 884 kg**	PT AR total =	**4 616 kg**
PT AV autorisé : minimal (2)		PT AR autorisé : minimal (2)	
maximal (2)	**2 900 kg**	maximal (2)	**5 200 kg**

Fait à Vallet, le **06/12/2010**

signature et cachet

D. MONTAGNE

CARROSSERIE CAILLAUD
Sarl Colomar au capital de 30000 €
ZI Les Dorices - 6 rue des Tonneliers
44330 VALLET
Tél : 02 40 33 92 30 - Fax : 02 40 36 20 55
Siret : 415 114 123 00011 - APE 2920Z
e-mail : car-caillaud@orange.fr

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon....) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.
Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) d'un poids négligeable placées à l'arrière d'un véhicule.
Le chargement est supposé centré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de ce chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.
Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction de Ca, qui dans la cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.